

Les six étapes des « Journées Découverte Métiers » de STEF

Etape 1 : présentation du projet à chaque salarié en situation de handicap par le responsable ressources humaines du site et remise du dépliant. A l'issue de l'entretien, si le salarié est intéressé par le projet, un rendez-vous est pris pour l'entretien de positionnement.

Etape 2 : réalisation de l'entretien de positionnement par un prestataire externe. L'objectif est de permettre au salarié de faire le point sur sa situation et d'exprimer ses choix sur les métiers à découvrir. A l'issue de l'entretien, le salarié exprime son souhait de poursuivre le projet et de découvrir un métier ou de stopper le projet. S'il souhaite poursuivre, un passeport lui est remis.

Etape 3 : la Mission Handicap STEF organise la journée de découverte du métier choisi et validé, en lien avec le responsable ressources humaines du salarié et le responsable ressources humaines du site d'accueil. Un parrain est identifié et un mémo lui est remis.

Etape 4 : au terme de la journée, si le salarié souhaite s'orienter vers le métier découvert, une évaluation des écarts est prévue par un prestataire externe, afin d'évaluer la pertinence de l'orientation. Si besoin, une validation médicale sera demandée au médecin du travail.

Etape 5 : bilan et proposition de plans d'actions suivant les résultats seront proposés au salarié en lien avec un consultant prestataire externe, le responsable ressources humaines, le parrain si besoin et un pilote de la Mission Handicap STEF.

Etape 6 : évaluation du dispositif par une équipe pluridisciplinaire.